

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_168

Objet : Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord – Convention d'objectifs et de financement relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements

Séance du dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente.

Présents (61) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15) :

Antony GAUTIER à Pierre GRANDGENEVRE - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Sophie ANDRE - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Jean-Luc CAPPART à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Stéphane DIEUSAERT à Luc EVERAERE - Eddie DEFEVERE à Christophe LEGROIS - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_168

Objet : Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord – Convention d'objectifs et de financement relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements

La lutte contre l'habitat indigne est un axe important du Programme d'Orientations et d'Actions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (volet Habitat du PLUi) avec une action à plusieurs niveaux : le renforcement du repérage et de l'animation et l'amélioration du parc ancien.

Dans ce cadre, la CCFI souhaite aujourd'hui renforcer son intervention en matière de lutte contre l'habitat indigne, en lien avec la Caisse d'Allocations familiales du Nord pour qui le logement figure parmi les axes prioritaires d'intervention de sa politique d'action sociale familiale.

Les données suivantes permettent de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit cette action :

- La CCFI compte une majorité de propriétaires occupants (70%), 18 % de locatif privé, particulièrement concentré sur certaines communes (26% de locatif privé sur Hazebrouck, autour de 23% pour Bailleul et Steenvoorde).
- Un territoire marqué par une part importante de logements anciens (près de 30 % d'avant 1945 et 50 % d'avant 1970, contre respectivement 22 % et 43,5 % au niveau national).
- 2 080 logements sont considérés comme potentiellement indignes sur le territoire intercommunal (5,7% de parc privé potentiellement indigne (base de données « PPPI ») pour la CCFI, 6% sur le plan national).
- Plusieurs communes de la CCFI ont un taux de parc privé potentiellement indigne supérieur à ces moyennes : 8,8 % de PPPI à Hazebrouck, 9,1 % à Arnèke (9,1%) et 10,2 % à Rubrouck.
- Près de 40% des locataires du parc privé ont des ressources inférieures aux plafonds PLAI. (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Afin de favoriser le repérage de logements indécents et donc le traitement de ces situations, la CAF souhaite développer son partenariat avec l'EPCI. Le logement n'est pas un axe retenu pour la Convention Territoriale Globale actuelle du territoire mais son inscription sera étudiée pour la prochaine CTG (2025-2028).

Une convention d'objectifs et de financement est donc proposée afin de formaliser le partenariat entre la CAF et la CCFI en matière de prévention de la non-décence, pour la période 2024-2026.

Dans ce cadre, une visite des logements récemment loués à des ménages avec enfants bénéficiaires de l'allocation logement, sera systématiquement réalisée.

Chaque mois, la CAF transmettra à l'EPCI la liste des logements ayant fait l'objet d'une ouverture de droit à l'Allocation Logement Familial. Il s'agira par ce biais de visiter tous les logements concernés et de repérer les éventuelles situations de non-décence.

Les visites seront effectuées par la CCFI en contrepartie d'une subvention de la CAF par le biais des Fonds Nationaux Publics et Territoires. L'objectif est fixé à 138 logements visités chaque année sur l'ensemble de l'EPCI, avec un financement de la part de la CAF à hauteur de 100 € par visite (soit un financement de 13 800 € maximum par an). Des visites complémentaires pourront bien entendu être effectuées par la CCFI mais elles ne feront pas l'objet de financement.

Au vu du rapport de visite qui sera émis par les services communautaires, les procédures ad hoc pourront être mises en œuvre (saisine du Maire ou du Préfet selon les pouvoirs de police concernés...) et la CAF pourra suspendre le versement de l'allocation logement en cas de non-décence (dispositif de consignation des aides au logement s'appliquant pour tous les constats de non-décence traités par la CAF).

Il vous est proposé :

- d'approuver le partenariat avec la CAF du Nord en matière de lutte contre l'indécence des logements et les termes de la convention d'objectifs et de financement, jointe en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la CCFI cette convention et toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,


Bernard DENTENER



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 décembre 2023,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,


Valentin BELLEVAL

